

Prise d'otages sur 29 restaurants !

Découvrez l'information utile



SUD ELIOR Entreprises

Solidaire, efficace et engagé auprès des salariés

« **Prise d'otages** » sur les restaurants aurait pu être le titre d'un film. Digne d'un scénario tiré d'un film catastrophe, les Organisations Syndicales signataires (CFE/CGC, Force Ouvrière et la CFTC) et la Direction d'ELIOR Entreprises **ciblent les restaurants de 20 salariés** (IDF) afin que ceux-ci soient dans le « **fusil à lunette** » des suppressions de poste. Les sites ainsi ajustés dans le viseur en toute première ligne vont trinquer.

On va tirer à vue sur ces salariés qui sont en suppressions de poste, car aujourd'hui, on n'imagine pas le « **holdup up mental** » que subissent les salariés qui ont appris que pour eux c'était terminé, leurs postes sont supprimés, **c'est écrit, c'est acté par les signataires et la société ELIOR Entreprises.**

Les salariés qui n'auront pas postulé sur un poste sur un autre restaurant, sur une autre filiale, qui ne sont pas dans le cadre d'un départ volontaire de substitution, de départ volontaire à la retraite, etc. sont désormais entrés dans un protocole de licenciement qui se finalise.



Alors que faut-il en penser de ce « **Braquage psychologique** ». Que tous, nous n'avons pas le même droit, qu'il y a quelque part un manque d'équité, que nous sommes sur une forme de discrimination entre salariés, selon le restaurant où nous sommes affectés. Nous vous laissons juger de la situation à laquelle nous ont mis « **les clowns** » de service qui ne défendent que leurs propres intérêts.

Ils sont « **majestueux dans le mépris** » en disant que les salariés « **ONT VOTÉ pour eux** », mais les votes qui ont été donnés à la CFE/CGC, Force Ouvrière et la CFTC devaient être des « **VOTES UTILES** », (Défense de vos intérêts) et non pour s'en servir pour **VOUS licencier**, car **OUI**, nous le répétons, **VOTRE VOTE donné** à ces syndicats, sert à « **ÊTRE LICENCIÉ** »

En clair, vous leur avez donné l'autorisation en votant pour eux) de vous licencier.

Pour ce qui concerne, tous les autres sites. Ils sont rassemblés par catégorie professionnelle, ce qui donne une chance supplémentaire aux salariés qui sont visés par une suppression de poste. S'il existait donc un doute, pour que soit supprimé le poste. Aujourd'hui, les 29 restaurants concernés savent aujourd'hui, que s'ils n'ont rien trouvé, ils sont licenciés beaucoup plus vite. Pour ce qui nous concerne même si les postes sont supprimés automatiquement sur les sites en question les critères d'ordre de licenciements doivent rentrer en ligne de compte

Ce qui est sûr et fâche les salariés concernés envers ceux qui n'utilisent pas l'équité, mais la force, pour les faire partir contre leur gré. Les salariés sont des innocents et victimes d'un PSE imposé. Vous vous êtes faits « **Voler** » votre capacité d'action, votre choix par les signataires et la Direction d'ELIOR Entreprises.

Les 2 autres syndicats certes ne sont pas signataires mais ont accompagné le PSE au lieu de le combattre.

Le PSE, l'accord majoritaire est une véritable « **Arme à licencier** ». À cela, vous ne le savez peut-être pas, mais pour arranger tout cela, l'assurance chômage est sur la table des négociations. La réforme est relancée. Un décret présenté mardi aux syndicats sera publié en mars pour une application cet été.

En clair, **40% des demandeurs d'emploi risquent de voir leurs droits diminuer.**

Perte de votre travail, diminution des indemnités chômage, etc.

MERCI ! ELIOR Entreprises et les Organisations Syndicales représentatives.

SUD ELIOR Entreprises, une posture d'information et d'alerte